

**COMMUNE DE LANVEOC – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6****Du 23 SEPTEMBRE 2026 – DELIBERATION N°4****Désignation d'un référent Tempête ENEDIS**

Etaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Richard KLEIN, M. Frédéric LAUDE, Mme Patricia MARCHETEAU, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Yuna PENNEC, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, Mme Julia ROUGE-GAY, M. Julien ROZEN, M. Christophe LEMEL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile DABARD, Mme Laurence MARTIN ayant donné pouvoir à Mme Christine LASTENNET, M. Raymond SAGET ayant donné pouvoir à M. Stéphane NESZTLER.

M. Stéphane NESZTLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion la DGS.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité pour la commune de disposer d'un interlocuteur privilégié en cas d'aléa climatique majeur, et plus particulièrement lors de tempêtes entraînant des coupures d'électricité significatives sur le réseau de distribution. Le référent tempête a ainsi pour missions principales d'assurer le lien direct et privilégié entre la mairie et la cellule de crise du gestionnaire de réseau d'électricité, d'effectuer les constats rapides des dégâts sur le réseau basse tension de la commune et faire remonter les informations de terrain afin de faciliter le ciblage et la priorité des interventions de réalimentation électrique.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi les membres de l'assemblée pour exercer ces fonctions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE Frédéric LAUDE en tant que délégué Tempête de la commune de Lanvéoc auprès d'ENEDIS et Richard KLEIN en tant que suppléant.

PRÉCISE que ces référents recevront les informations, documentations et formations nécessaires de la part du gestionnaire de réseau pour mener à bien leur mission.

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux organismes et d'accomplir toutes les formalités de publicité requises.

Le secrétaire de séance,

M. Stéphane NESZTLER

Le Maire,



Christine LASTENNET.